



DÉCISION

N° : 2023-232

Exécutoire le : 20 DEC. 2023

Publiée / Notifiée le : 20 DEC. 2023

Visée le : 21 DEC. 2023

MARCHES PUBLICS

Marché n°23044

Etude de faisabilité : construction d'un bâtiment pour le relais Grand Lac à Ruffieux et le Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°23044, relatif à une prestation d'étude de faisabilité pour la construction d'un bâtiment pour le relais Grand Lac à Ruffieux et le Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne, pour une durée d'exécution de 3 mois, non renouvelable.

Le marché est attribué pour un montant de 17 010 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est le groupement d'entreprise Ener'bat, Dyn'amo, Gaelle Maingue et Arcea dont le mandataire Ener'bat est domicilié 59, allée du Musée, 73 670 Entremont-le-Vieux.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Le Mandataire du groupement : Ener'bat

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.



Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2023-232 : Marché 23044 - Etude de faisabilité : construction d'un bâtiment pour le relais Grand Lac à Ruffieux et le Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne - Attribution

Date de transmission de l'acte : 21/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 21/12/2023

Numéro de l'acte : dec557 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231218-dec557-AI

Date de décision : 18/12/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA